



Le hidjab, ou le nouveau paraître de beaucoup d'Algériennes

Phénomène de société, le voile islamique ou le hidjab, en Algérie, connaît de plus en plus de porteuses mais voit en même temps diminuer sa symbolique politique qu'il a charriée entre la fin des années 80 et le début des années 90. L'habit, pur produit d'importation, tant il est vrai qu'il n'intègre pas les mœurs vestimentaires séculaires de l'Algérie, ne se met pas, en effet, de nos jours comme un appareil postulant à souligner un trait distinctif ou pour décliner une identité

politique, voire partisane. Le hidjab a, par ailleurs, tendance à s'éloigner de sa version "hard" pour épouser des variantes de plus en plus "soft". Ceci même si le "tchador" reste encore de mise chez certaines femmes. Sociologue, Nasser Djabi a, dans un entretien accordé à *El Watan* et publié la semaine passée, estimé que le nombre de femmes portant le "tchador" n'a pas évolué par rapport à sa manifestation du début des années 90. Il a considéré par ailleurs que le hidjab n'est plus l'expression d'une contrainte familiale ou de celle du quartier. Pour lui, beaucoup de femmes, jeunes et moins jeunes, ont

opté pour le hidjab par résolution individuelle. "La nouvelle version du hidjab en Algérie n'a plus la même expression politique et idéologique qu'elle avait durant les années 1980. Il me semble que c'est une résolution individuelle et non pas l'expression d'un mouvement collectif ou d'un projet politique", a-t-il analysé. Cela est incontestablement vrai, notamment dans les grandes villes. Mais il reste des poches ou le milieu intime, si le mot est juste, aux jeunes filles de porter le hidjab. Ceci est valable dans les régions reculées où notamment sévissent encore les terroristes. Dans ces patelins, le port du hidjab

opère comme un sauf-conduit. Généralement dans ces endroits, le hidjab est de couleur noire, contrairement au milieu citadin où ils épousent toutes les couleurs. Par ailleurs, les porteuses du hidjab, de nos jours, vivent leur féminité quasiment comme le reste des femmes. Elles se maquillent, mettent en évidence leurs corps, sortent et entretiennent des relations amoureuses. Selon Nasser Djabi, "le port du hidjab, cette fois, traduit beaucoup plus une démarche individuelle qu'un phénomène. Le voile n'empêche pas l'Algérienne de vivre pleinement sa vie et il n'est pas souvent l'expression d'un mal-être".

Si le hidjab en tant que mœurs vestimentaires nouvelles et d'un poids conséquent au sein de la société est un fait établi, il n'en demeure que, exception faite des années 90 où il a été au centre de la diatribe, la politique, au sens polémique, ne s'en est pas trop mêlée. Contrairement à nos voisins de l'est, les Tunisiens, où le port du hidjab est partie intégrante des préoccupations du gouvernement. La polémique s'y est installée, au demeurant, depuis peu. En Europe, le débat et les polémiques autour du "voile islamique" sont toujours d'actualité.

Farid S.

Comme le Royaume-Uni, d'autres pays d'Europe s'interrogent face au voile

Le débat actuel sur le *niqab* au Royaume-Uni prolonge celui entamé dans de nombreux autres pays européens, où le voile islamique est devenu le symbole des interrogations sur l'intégration des musulmans.

France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Suède... les pays européens sont confrontés, à des degrés divers à la même question, face à des voiles qui se sont fait plus nombreux ces dernières années et sont devenus parfois la marque la plus visible d'une "séparation" des communautés, selon les termes du Premier ministre britannique Tony Blair.

"Dans la plupart des pays européens, un débat similaire est en cours", a-t-il récemment souligné, ajoutant que derrière la question du voile se dessinait un débat plus large, "sur la relation entre notre société et comment la communauté musulmane s'y intègre".

Au Royaume-Uni, où les attentats du 7 juillet 2005 ont remis en cause le modèle "multiculturel" cher aux Britanniques, le débat s'est concentré ces derniers jours sur le *niqab*, tenue islamique pourtant marginale, qui ne laisse voir que les yeux : une institutrice de 24 ans, Aishah Azmi, a été suspendue après avoir refusé de l'enlever en classe. Les prud'hommes locaux ont refusé l'argument qu'elle avait été victime de discrimination,

mettant en avant l'intérêt des enfants. Comme dans d'autres pays européens, le gouvernement a laissé aux autorités locales la responsabilité de la décision. Quelque 1,6 million de musulmans vivent au Royaume-Uni, majoritairement pakistanais et bangladais. La France, pays européen avec la plus forte proportion de musulmans (environ 5 millions, principalement du Maghreb), est à ce jour l'un des rares à avoir légiféré au niveau national, interdisant en mars 2004 le port de signes religieux ostentatoires à l'école publique, dont le *hijab*, voile qui laisse l'essentiel du visage dégage.

Le *niqab* y reste très minoritaire, mais commence également à susciter un malaise. Un député UMP (droite/majoritaire), Jacques Myard, a ainsi déposé en avril une proposition de loi préconisant deux mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende en cas de violation du principe selon lequel "toute personne allant et venant sur le territoire de la République doit avoir le visage découvert permettant aisément sa reconnaissance ou son identification". Selon lui, le *niqab* "est une violation de l'égalité des sexes, un très grave danger pour le vouloir-vivre ensemble".

Aux Pays-Bas, où 5,8% de la population est musulmane et où les fonctionnaires peuvent porter le voile sauf "si celui-ci interfère avec la sécurité, la

fonctionnalité ou l'impartialité", le débat se concentre également désormais sur la burqa (version afghane du *niqab*), même si elle ne concerne qu'une minorité. Le Parlement, il y a un an, a voté pour l'interdire dans les lieux publics, mais la mesure n'est pas encore appliquée, le ministère de la Justice estimant qu'elle est en contradiction avec la loi antidiscrimination.

En Allemagne, où vivent plus de 3,2 millions de musulmans majoritairement turcs, le débat dure aussi depuis plusieurs années. Certains Länder ont changé la loi et d'autres sont en train de légiférer en vue d'interdire de manière plus ou moins stricte les signes religieux à l'école. Ainsi, le Bade-Wurtemberg (sud-ouest) a interdit en avril 2004 aux enseignants le port du voile à l'école. En revanche, le tribunal administratif de Stuttgart a autorisé en juillet une institutrice convertie à porter le foulard islamique dans une école publique.

Dans ce contexte, plusieurs personnalités allemandes d'origine turque ont appelé à la mi-octobre les musulmanes allemandes à abandonner le foulard, pour marquer leur intégration.

En Italie, où vivent environ un million de musulmans, la question du voile a été relancée la semaine dernière par une déclaration du chef du gouvernement Romano Prodi.

"Si une femme veut porter le voile, très bien", mais le "bon sens" demande que son visage ne soit pas caché, a-t-il dit.

Un récent incident lors d'un débat télévisé a révélé l'extrême sensibilité du sujet. Daniela Santanchè, députée Alliance Nationale (droite), a été traitée d'"infidèle" par un imam fondamentaliste, pour avoir avancé que le port du voile n'était pas une prescription du Coran. Cet échange a valu à la députée une protection policière et des manifestations de solidarité de responsables politiques de gauche comme de droite, qui ont tous insisté sur la nécessité pour les musulmans de "s'intégrer".

En Belgique, où les musulmans, pour l'essentiel d'origine marocaine ou turque, représentent 4,5% de la population, la question du voile revient aussi régulièrement, mais la réglementation en incombe aux autorités locales. Un petit nombre de communes, en Flandre (nord) et à Bruxelles, ont interdit la burqa ou d'autres vêtements masquant entièrement le visage, en se basant sur des règlements de police prévus pour réglementer... le port des masques de carnaval.

Et le débat fait également rage en Turquie, pays musulman à 99%, mais strictement laïc, où les voiles sont interdits depuis des années dans les universités et la Fonction publique. Le pays est profondément divisé sur la question.

Le voile au pluriel en Egypte

Des banlieues miséreuses aux quartiers chics, la question pour les musulmanes égyptiennes n'est plus de se voiler ou pas, mais de choisir son voile, du plus rigoriste au plus branché. Après 30 ans de réislamisation, les femmes nue-tête sont aujourd'hui archi-minoritaires sur les bords du Nil et la plupart sont des coptes chrétiennes, elles-mêmes très minoritaires en Egypte.

Par volonté idéologique ou religieuse, forte pression sociale et familiale, les Égyptiennes sont voilées à 80%, risque la sociologue Mona Abaza, pour qui c'est le "signe le plus réussi et le plus préoccupant de l'islamisation".

Officiellement, le voile n'est ni banni dans la Fonction publique ou les universités, comme en Turquie, ni obligatoire, comme en Arabie saoudite.

L'épouse du président, Suzanne Mubarak, n'est pas voilée. Sur deux femmes ministres, l'une est coiffée d'un bonnet. La présidente de la 1^{re} chaîne de la télévision nationale, Nadia Halim, a récemment adopté le voile mais aucune présentatrice de journaux des chaînes publiques ou satellitaires privées n'apparaît voilée à l'antenne.

Le temps paraît donc loin du geste inaugural, et qui fit scandale, de Hoda Charouï, la grande féministe égyptienne, d'ôter son voile publiquement en gare du Caire à son retour d'un voyage en Europe, en 1923.

C'est aujourd'hui, à rebours, une nouvelle bataille qui a repris "au nom de l'islam, et du choix personnel", en faveur du *niqab*, une pèlerine de couleur sombre qui cache l'intégralité du corps et ne laisse entrevoir que les yeux.

Des étudiantes qui le portaient ont été exclues du foyer de l'Université de Helwan, au sud du Caire, relançant une controverse sur "le licite et l'illicite" en matière de code vestimentaire islamique, aux enjeux ici politiques.

"Je n'accepte pas qu'on dise que le *niqab* est une obligation", affirme Soad Saleh, professeur de droit islamique et ex-doyenne de la faculté féminine des études islamiques d'Al-Azhar. Le visage ceint d'un bandeau bleu sous un voile blanc, cette réformiste musulmane, surnommée le "mufiti des femmes", affirme que "cacher le visage des femmes n'est pas dans le Coran, c'est une vieille tradition bédouine".

En bas de l'échelle sociale, ce sont des Égyptiennes, souvent des villageois, émigrés en Arabie saoudite et autres pays du Golfe, qui en ont rapporté le mode de vie puritain et ségrégatif à l'égard des femmes.

Des militants islamistes ont aussi mené le combat du voile à l'Université, comme une obligation religieuse, tout en y affirmant le rôle de la femme dans le combat politique contre le régime et l'Occident.

A l'autre extrême, le *hijab*, le voile encadrant le visage ou foulard ne cachant que les cheveux, se fait parfois frivole, de couleur vive, avec jeans et chemisettes moulantes, conjuguant islamisation et mondialisation.

Après les anciennes vedettes "repenties" et tombées en dévotion, c'est une nouvelle génération de stars, comme Hanan Turk, qui se bousculent, avec voile en soie griffé, sur les écrans de cinéma ou de télévision.

Regardés avec passion après le repas de rupture de jeûne de Ramadhan, l'Iftar, des feuilletons offrent une nouvelle image de la femme, imprégnée de morale piétiste "new-look", comme le prêche le télécoraniste Amr Khaled.

Ce sont sous l'impulsion de prédicateurs et prédicatrices "mondains" que sont aussi multipliés les salons islamiques réunissant les bourgeoises cairottes pour des "halaqa", des causeries piétistes chics.

Il y a aussi l'engouement pour la poupée voilée, Fulla, mise sur marché après que la police saoudienne eut banni Barbie, qualifiée "de poupée juive" dont les tenues "honteuses" étaient "des symboles de l'Occident pervers".

En France, plus aucune jeune fille ne vient à l'école avec le voile

Une loi de 2004 bannissant le port du voile à l'école en France, qui avait suscité des réactions hostiles dans de nombreux pays musulmans, a eu un effet rapide et spectaculaire : aucune jeune fille ne s'est présentée voilée aux deux dernières rentrées scolaires, contre 1 500 en 2003.

Seuls quatre cas litigieux ont été recensés cette année par le ministère de l'Éducation nationale, tous concernant de jeunes sikhs qui refusent de retirer leur coiffe.

En septembre 2004, 47 jeunes avaient été exclus de leur établissement sur les 639 qui s'étaient présentés à la rentrée en portant une grande croix, un turban ou un voile, contrevenant ainsi à la loi du 15 mars 2004 sur la laïcité qui interdit les signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires.

Dernière voie de recours pour ceux qui refusent ces décisions, le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, doit prochainement statuer sur cinq cas litigieux. "On ne pensait pas que ça se passerait aussi

bien, parce que chaque jeune auquel on s'opposait avant le prenait pour lui alors qu'à partir du moment où il y a une loi, cela concerne tout le monde et personne ne se sent particulièrement visé", explique Jean-Claude Lafay, membre du SNPDEN, le principal syndicat de professeurs.

Pour lui, il s'agit d'un problème marginal en France, pas spécifique à une religion et en particulier à la religion musulmane. "Les jeunes

catholiques intégristes, les jeunes juifs intégristes ne posent pas moins de problèmes", assure-t-il.

On sait peu de choses sur les élèves exclus ou qui ont simplement renoncé à se scolariser, sauf qu'ils sont peu nombreux. "La majorité a retiré son voile mais le vit très mal", assure cependant Nora Rami, porte-parole du "Comité 15 mars et libertés" qui a instauré une permanence téléphonique pour les familles se

refusant à appliquer la nouvelle loi.

Les autres se sont inscrites au Centre national d'enseignement à distance, (Cned) suivent leurs études en Belgique ou, dans certains cas, sont réparties dans leur pays d'origine.

Selon Mme Rami, l'enseignement privé (à 97% catholique en France), non concerné par la loi, a refusé d'accueillir les jeunes filles qui désiraient garder leur voile.

Hidjab, niqab, tchador et burqa : les différents voiles islamiques

Le voile islamique, dont le port s'impose à de nombreuses femmes musulmanes tenues de se cacher au moins partiellement le visage, s'inscrit dans des traditions souvent antérieures à l'islam lui-même.

Le port du voile pour les femmes est attesté chez les juifs dans la Bible depuis des temps immémoriaux et existait chez les Arabes avant l'avènement de l'islam.

Le hidjab (ou hidjeben, en dialecte maghrébin) est formé sur la racine arabe hajaba, qui signifie cacher, dérober aux regards, mettre une distance. Ce voile cache les cheveux, les oreilles et le cou,

ne laissant voir que l'ovale du visage. Promu par les Frères musulmans, il est souvent complété par une tunique ou un imperméable. Il s'est généralisé dans le monde musulman, remplaçant les tenues traditionnelles, remontant à l'époque romaine, comme le "haik" en Afrique du Nord, grande pièce de laine ou de coton d'environ 5 m sur 1,60 m, qui dissimule les formes du corps et voile le visage.

Le voile s'appelle aussi lithem (cache-nez) ou encore khimbr, terme générique qui désigne tout ce qui couvre la tête : mantille, chble ou écharpe. La burqa est, à l'origine, le vêtement tradi-

tionnel des tribus pachtones en Afghanistan. Ce long voile, bleu ou marron, couvre complètement la tête et le corps de la femme musulmane. Un grillage cache les yeux. Depuis quelques années, cette tenue est devenue, aux yeux du monde occidental, le symbole du régime des talibans en Afghanistan, qui l'ont rendue obligatoire.

La burqa a son équivalent arabe, le *niqab*, qui s'est répandu sous l'influence de l'islam wahhabite. Ce grand voile est complété par une étoffe ne laissant apparaître qu'une fente pour les yeux. Certaines femmes y ajoutent des lunettes de soleil et des gants.

Niqab vient de la racine arabe naqaba, qui veut dire trouer, parce qu'il ne laisse que deux "trous" pour les yeux.

Le tchador, en Iran, est un vêtement traditionnel porté par les femmes, utilisé principalement aujourd'hui par les pratiquantes. Il s'agit d'une pièce de tissu semi-circulaire ouverte sur le devant qui ne possède ni ouverture pour les mains ni fermeture, mais est tenue par les mains ou les dents, ou encore en entourant ses extrémités autour de la taille.

Le port du tchador n'est pas obligatoire dans la République islamique à la différence du port d'un voile sur la tête.